

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA GASPÉSIE, LE JEUDI 8 FÉVRIER 2018 À 15 H 30, AU CENTRE BONNE AVENTURE, SITUÉ AU 105, AVENUE GRAND-PRÉ À BONAVENTURE.**

**SONT PRÉSENTS :**

- M<sup>mes</sup> Ann Béland, membre indépendant  
Chantal Duguay, **présidente-directrice générale**  
Nicole Johnson, membre indépendant, par visioconférence  
Martine Larocque, représentante des médecins spécialistes  
Marcelle Leblanc, représentante du comité des infirmières, par visioconférence
- MM. Gilles Cormier, **vice-président**, membre indépendant  
Médor Doiron, membre indépendant  
Magella Émond, membre indépendant, par visioconférence  
Jean-Marc Landry, membre indépendant  
Kevin Lavoie, représentant du comité multidisciplinaire  
Richard Loiselle, **président**, membre indépendant

**ABSENCES :**

- M<sup>mes</sup> Yolaine Arseneau, représentante du milieu de l'enseignement  
Jacqueline Babin, représentante du comité des usagers  
Sabrina Tremblay, représentante du comité régional sur les services pharmaceutiques
- MM. Philippe Berger, représentant des fondations du CISSS de la Gaspésie  
Mark Georges, membre indépendant  
Jean-François Lefebvre, représentant du département régional de médecine générale

**INVITÉS :**

- M<sup>me</sup> Johanne Méthot, directrice générale adjointe
- MM. Denis Bujold, adjoint au directeur des services professionnels, par visioconférence  
Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et approvisionnement  
Alain Vézina, directeur des ressources informationnelles

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Après avoir constaté le quorum, M. Richard Loiselle, président, souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 15 h 42.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CA-CISSSG-14-17/18-100**

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. **Approbation et suivi des procès-verbaux :**
  - 3.1 Séance régulière du 7 décembre 2017;
  - 3.2 Séance spéciale du 21 décembre 2017;
4. **Rapport des comités**

- 4.1 Comité des ressources humaines;
- 4.2 Comité de vérification;
- 4.3 Comité des affaires sociales;
- 4.4 Comité des usagers (CUCI);

#### **5. Information**

5.1 Information de la présidente-directrice générale :

- Services d'urgence au CLSC de Paspébiac;
- Rencontre avec les dirigeants des commissions scolaires et avec les maires des MRC;
- Loi sur les soins de longue durée;

5.2 Information du président;

#### **6. Direction des ressources financières et approvisionnement**

6.1 Plan d'équilibre budgétaire;

6.2 Politique de contribution partenariale;

6.3 Demandes d'autorisations d'emprunt au cours de l'exercice 2018-2019 et le premier trimestre 2019-2020;

6.4 Utilisations des autorisations d'emprunt au cours de l'exercice 2018-2019 et le premier trimestre 2019-2020;

#### **7. Direction des services techniques**

7.1 Adoption du Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière (PCFI);

#### **8. Direction des ressources informationnelles**

8.1 Présentation de la PARI 2017-2018 et de la PTPARI 2018-2021;

#### **9. Direction des services professionnels**

9.1 Adoption des règlements du Département régional de médecine générale (DRMG);

9.2 Nomination d'un président d'élection et détermination de la date de scrutin en vue de la tenue des élections au DRMG de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

#### **10. Direction des services multidisciplinaires**

10.1 Politique des transports des usagers, volet « transports électifs »;

#### **11. Autres sujets :**

11.1 Situation de La Haute-Gaspésie;

11.2 Lettre d'appui aux OCASSS;

11.3 Motion de félicitations au service psychosocial;

11.4 Motion de félicitations aux RLS du Rocher-Percé et du RLS de la Baie-des-Chaleurs;

12. Évaluation de la rencontre;

13. Levée de la réunion.

### **3. APPROBATION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 7 DÉCEMBRE 2017**

##### **CA-CISSSG-14-17/18-101**

Le procès-verbal du 7 décembre est approuvé tel que déposé.

#### **SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2017**

Page 11, point 7.1 Prix d'excellence 2018 du réseau de la santé et des services sociaux :

Dans le cadre des Prix d'excellence 2018 du réseau de la santé et des services sociaux, le projet « Faisons équipe contre le cancer » a été retenu par le jury ministériel à titre de finaliste national dans la catégorie « personnalisation des soins et de services ». Le Gala des prix d'excellence se tiendra en juin 2018.

## **3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU 21 DÉCEMBRE 2017**

### **CA-CISSSG-14-17/18-102**

Le procès-verbal du 21 décembre est approuvé tel que déposé et aucun sujet ne nécessite de suivi.

## **4. RAPPORT DES COMITÉS**

### **4.1 RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

M. Richard Loiselle présente le rapport de la dernière rencontre qui s'est tenue le 30 janvier 2018.

Les personnes qui composent ce comité sont :

M<sup>me</sup> Ann Béland  
M. Médor Doiron  
M. Gilles Cormier  
M. Mark Georges  
M<sup>me</sup> Chantal Duguay, présidente-directrice générale

Les sujets suivants ont été abordés :

- La première rencontre du comité stratégique de la présence au travail s'est tenue le 10 janvier 2018. Ce comité a pour principal mandat d'assurer une vigie quant aux actions proposées par les différents comités de travail et d'évaluer l'avancement des résultats. Les membres ont convenu de tenir trois rencontres statutaires d'ici le mois de juin.
- L'implantation du nouveau système de gestion de l'information des ressources humaines (RH) et paie de MédiSolutions. Des formations débuteront le 12 février et se poursuivront jusqu'au 23 mai 2018 pour l'ensemble des gens des services des RH et de la paie, afin d'apprendre le fonctionnement des nouveaux systèmes.
- Les négociations locales sont débutées depuis septembre 2017. Des rencontres ont eu lieu avec tous les syndicats;
- La planification de la main-d'œuvre;
- La participation financière à la stratégie d'établissement durable des personnes;
- Le déménagement de la clientèle en déficience du RLS du Rocher-Percé vers des locaux mieux adaptés.

### **4.2 RÉUNION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

M. Richard Loiselle invite M. Jean-Marc Landry, président de ce comité, à présenter le rapport de la réunion qui s'est tenue le 7 février 2018.

Les personnes qui composent ce comité sont :

M<sup>me</sup> Yolaine Arseneau  
M<sup>me</sup> Nicole Johnson  
M. Jean-Marc Landry, président  
M<sup>me</sup> Chantal Duguay, présidente-directrice générale

M. Landry a confirmé que la situation financière projetée du CISSS demeurait déficitaire de 823 908 \$ en date du 6 janvier 2018. Comme le prévoit la loi, l'établissement déposera un plan de redressement au MSSS pour lui permettre de résorber ce déficit. Les auditeurs externes (Deloitte) ont présenté le plan d'audit pour l'exercice qui se terminera le 31 mars 2018. Le plan de conservation des fonctionnalités immobilières a été déposé et permet de voir les priorités du CISSS pour le maintien de ses infrastructures pour la période 2017 à 2020.

#### **4.3 COMITÉ DES AFFAIRES SOCIALES**

M. Richard Loiselle, président du C. A., invite M<sup>me</sup> Connie Jacques à présenter le suivi de la rencontre tenue le 16 janvier 2018.

Les membres qui composent ce comité sont :

M<sup>me</sup> Jacqueline Babin

M. Médor Doiron

M. Gilles Cormier

M<sup>me</sup> Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe

M<sup>me</sup> Connie Jacques dresse la liste des principaux sujets ayant fait l'objet de discussion :

- La liste des projets d'immobilisation en cours et à venir;
- La modification des postes cadre en réadaptation et en déficience;
- La mise à jour de l'organigramme en jeunesse;
- Le recrutement et l'animation de la salle de pilotage en DI-TSA et DP.

#### **4.4 RÉUNION DU COMITÉ DES USAGERS (CUCI)**

M. Richard Loiselle, président, invite M<sup>me</sup> Duguay en remplacement de M<sup>me</sup> Jacqueline Babin, représentante du comité des usagers, à présenter ce point.

M<sup>me</sup> Duguay informe que la prochaine rencontre du CUCI se tiendra le 13 février 2018 à Chandler. Le rapport du CUCI sera déposé lors du C. A. prévu le 12 avril.

### **5. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DU PRÉSIDENT**

#### **5.1 INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE**

M<sup>me</sup> Chantal Duguay informe les membres des sujets suivants :

##### **Services d'urgence au CLSC de Paspébiac**

M<sup>me</sup> Chantal Duguay fait le point sur les résolutions reçues de plusieurs municipalités du secteur de la Baie-des-Chaleurs pour la sauvegarde des services d'urgence du CLSC de Paspébiac. Une rencontre des maires de la MRC de Bonaventure s'est tenue à ce sujet et la PDG a confirmé le maintien des services à la population. Le service de dentisterie a également fait l'objet de discussion lors de cette rencontre et des démarches sont actuellement en cours avec le MSSS.

### **Rencontre avec les dirigeants des commissions scolaires et les maires des MRC**

Durant les prochaines semaines, la PDG rencontrera les maires des MRC de La Haute-Gaspésie, du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé ainsi que les dirigeants des commissions scolaires de la région. Ces rencontres se veulent un lieu d'échanges pour discuter de l'offre de service à la population.

### **Loi sur les soins de longue durée**

Le comité des usagers de la Baie-des-Chaleurs ainsi que le comité des résidents du CHSLD de Maria ont donné leur appui au Conseil pour la protection des malades. Une lettre a été transmise au ministre Barrette lui demandant de créer une loi sur les soins de longue durée et un règlement d'application, afin de définir le panier de services destiné à cette clientèle.

## **6.2 INFORMATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

M. Richard Loiselle informe qu'une première rencontre du comité stratégique sur la santé, le bien-être et la sécurité des employés s'est tenue le 10 janvier 2018, regroupant des représentants du C. A., de la direction, des gestionnaires, des syndicats et des médecins du CISSS de la Gaspésie. Il s'agit d'un lieu d'échanges et de discussions sous l'angle du partenariat et de la collaboration.

Des discussions sur les travaux visant la qualité de vie au travail, l'harmonisation des pratiques en matière de gestion de la présence au travail ainsi que la santé et la sécurité au travail ont été amorcées. Trois sous-comités au travail ont été formés pour travailler sur les aspects particuliers liés à la gestion de la présence au travail. L'objectif du comité est de réfléchir et de discuter sur les véritables problèmes et trouver des solutions innovantes qui permettront d'améliorer la situation.

Le 29 janvier dernier, des investissements récurrents de 342 800 \$ pour la région de la Gaspésie ainsi que 40 600 \$ pour la région des Îles-de-la-Madeleine ont été annoncés afin d'améliorer les services offerts aux personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) et leur famille.

En terminant, M. Loiselle fait savoir qu'il participera à une rencontre des présidents des conseils d'administration avec le ministre, M. Gaétan Barrette le 26 février prochain. Le principal objectif de cette rencontre sera de discuter des enjeux touchant la gouverne.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

### **Q. 1 : Où en sont rendus les services d'hémodialyse en Gaspésie?**

**R. :** Les services en hémodialyse sont opérationnels partout sur le territoire.

- Au RLS de La Côte-de-Gaspé, les travaux de la phase 2 seront réalisés sous peu.
- Au RLS de La Haute-Gaspésie, une réponse est attendue pour l'ajout de deux fauteuils supplémentaires;
- Au RLS de la Baie-des-Chaleurs, les services sont offerts depuis la fin de décembre et les clients sont satisfaits de l'aménagement des locaux;
- Au RLS du Rocher-Percé, il y aura rehaussement de la plage horaire.

Ce projet qui s'est développé très rapidement devient un projet de rayonnement au Québec. L'inauguration officielle se fera par le ministre, M. Barrette.

**Q. 2 : Nous voulons vous interpeller au sujet des travaux d'aménagement qui devaient avoir lieu au point de service réadaptation et jeunesse de Bonaventure. Nous aimerions savoir pourquoi les travaux promis sont en suspens ou annulés, et quelles sont les actions prévues à court terme?**

R. : M<sup>me</sup> Jacques indique que les travaux qui étaient nécessaires ont été réalisés en plusieurs phases, mais sont actuellement terminés. Il reste à finaliser le poste d'accueil. Une rencontre était prévue aujourd'hui pour déposer une proposition, mais la personne concernée était absente et ceci lui sera présenté dès son retour.

**Q. 3 : Les services en psychologie**

R. : Il s'agit d'un investissement pour trois nouveaux postes. Une partie sera consacrée pour l'expertise psycho-légale. Il y a eu autorisation pour l'affichage pour le secteur du RLS du Rocher-Percé. M<sup>me</sup> Jacques mentionne la difficulté rencontrée pour recruter des psychologues.

**Q. 4 : Des plaintes reçues concernant la coupure de chauffage, sur certains sites entre 6 h et 9 h, qui est liée à un programme offert par Hydro-Québec.**

R. : M<sup>me</sup> Duguay indique qu'il n'y a aucun lien entre la situation nommée et le redressement financier dans l'établissement. Ce programme existait avant l'arrivée de la loi 10 et il n'y a aucun impact sur le service à la clientèle. M. Jean-Pierre Collette indique qu'au contraire, c'est un programme pour supporter Hydro-Québec pour utiliser des sources de chauffage alternatives aux heures de grand usage. Il souhaiterait savoir où cela s'est produit, car il se pourrait que ce soit lié à une autre problématique.

## **7. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET D'APPROVISIONNEMENT**

### **7.1 PLAN DE REDRESSEMENT**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement, à présenter ce point.

À la suite du dépôt du rapport trimestriel AS-617 montrant un déficit projeté de 811 190 \$ au 31 mars 2018, les modalités de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux s'appliquent et obligent l'établissement à soumettre un plan de redressement au MSSS.

Article 10 :

*« Le directeur général d'un établissement public doit, s'il est d'avis que le maintien de l'équilibre budgétaire de l'établissement est menacé au cours d'une année financière, en informer sans retard le conseil d'administration de l'établissement.*

*Dès que le conseil d'administration constate que l'équilibre budgétaire ne pourra être respecté, il doit procéder à la modification du budget de fonctionnement de l'établissement pour y intégrer, comme dépense, tout déficit anticipé et en informer l'agence et le ministre. Un plan de redressement doit également être élaboré et soumis au ministre qui l'approuve avec ou sans modification. »*

Les mesures identifiées doivent permettre de réaliser des économies à court terme tout en ne compromettant pas la qualité et l'accessibilité aux services. Les rendements annualisés des mesures doivent couvrir la totalité du déficit anticipé.

Les mesures proposées :

- Remplacement des sécuritaires;
- Restructuration de la direction des ressources financières et de l'approvisionnement (DRFA) – Phase 2 et 3;
- Restructuration de la direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques (DRHCAJ);
- Réorganisation de la direction de la qualité, de l'éthique, la performance et l'évaluation (DQÉPÉ);
- Réorganisation en santé mentale – Gaspé;
- Fusion d'Info-social avec la Côte-Nord;
- Acquisition de pompe de thérapie à pression négative;
- Organisation des services alimentaires;
- Approvisionnement des médicaments – Centre de détention;
- Réorganisation des centres de répartition des demandes de services (CRDS);

### **CA-CISSG-14-17/18-103**

CONSIDÉRANT que la situation déficitaire du CISSS de la Gaspésie pour l'exercice 2017-2018 amène l'obligation de déposer un plan de redressement;

CONSIDÉRANT que les mesures proposées devront faire l'objet d'une approbation du MSSS avant leur mise en place;

CONSIDÉRANT que la réflexion entourant la recherche de mesure d'économie a été faite avec le souci de maintenir la qualité des services et l'accessibilité à ceux-ci;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'approuver les mesures du plan de redressement proposées et de recommander la présentation de celles-ci au MSSS.

Annexe 1 – Tableau PEB 2017-2018

## **7.2 POLITIQUE DE CONTRIBUTION PARTENARIALE**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement, à présenter ce point.

Une correspondance a été reçue du Ministère de la Santé et des Services sociaux le 2 juin 2016 demandant aux établissements de préparer et d'acheminer une politique portant sur l'utilisation des contributions partenariales. Une contribution partenariale se définit comme étant un versement monétaire provenant d'un fournisseur calculé par rapport à un pourcentage des ventes engagées par l'établissement et dont l'utilisation doit être dédiée à la spécialité.

Cette politique a pour but de prévoir un mode de fonctionnement pour l'utilisation des montants versés au CISSS de la Gaspésie à titre de contributions au partenariat par les fournisseurs impliqués concernant les contrats négociés par les regroupements d'achats.

Le fonctionnement proposé est celui d'un comité composé du responsable du service concerné, son directeur, un membre de la DRFA et la PDGA, ou DGA, qui a comme responsabilité de voir à faire la répartition des sous selon les critères admissibles, et ce, à partir des montants reçus des fonds de partenariat.

Il y a eu des échanges en comité directeur stratégique des achats du Groupe d'approvisionnement en commun de l'Est-du-Québec (GACEQ) sur le contenu nécessaire afin de répondre à la demande du ministère.

#### **CA-CISSSG-14-17/18-104**

CONSIDÉRANT l'obligation de produire une politique d'utilisation des contributions partenariales provenant des fournisseurs sur les produits négociés par le GACEQ et d'élaborer un mode de fonctionnement spécifique du CISSS de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que le comité de direction a approuvé l'adoption de la présente politique et que le comité de vérification recommande l'adoption de cette politique;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'approuver la Politique d'utilisation des contributions partenariales du CISSS de la Gaspésie

### **7.3 DEMANDES D'AUTORISATIONS D'EMPRUNT AU COURS DE L'EXERCICE 2018-2019 ET LE PREMIER TRIMESTRE 2019-2020**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement, à présenter ce point.

Au 30 mars prochain, il y a des autorisations d'emprunt d'un total de 6 000 000 \$ qui viennent à échéance pour le fonds d'exploitation. Un budget de caisse prévoit un besoin de 3 000 000 \$ additionnels pour le premier trimestre 2018-2019. Une d'autorisation d'emprunt est demandée jusqu'au 30 juin 2019 pour tenir compte du cycle naturel des besoins qui sont de l'automne jusqu'à la fin du printemps.

#### **CA-CISSSG-14-17/18-105**

CONSIDÉRANT que la circulaire du MSSS du 29 septembre 2016 (03 01 52 02 – 2009-39) demande d'avoir une résolution du conseil d'administration pour pouvoir faire des demandes d'autorisations d'emprunt;

CONSIDÉRANT qu'un emprunt est nécessaire pour couvrir les besoins de liquidité du Centre intégré de santé et des services sociaux de la Gaspésie du 31 mars 2018 jusqu'au 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT que notre autorisation d'emprunt actuelle (25 000 000 \$) sera échu le 1<sup>er</sup> avril 2018;

CONSIDÉRANT que notre déficit cumulé au 31 mars 2017 est de 15 535 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'un déficit de 811 000 \$ est prévu, pour le présent exercice se terminant le 31 mars 2018, et que notre déficit accumulé atteindra l'équivalent de 16 400 000 \$;

CONSIDÉRANT que l'atteinte de l'équilibre budgétaire pour l'exercice 2018-2019 dépendra de l'atteinte des objectifs du plan de redressement actuellement en vigueur ainsi que de potentiels efforts à venir;



CONSIDÉRANT que certains remboursements du MSSS sur des dossiers importants peuvent prendre jusqu'à un an;

CONSIDÉRANT que notre état de trésorerie prévoit un découvert de banque dans l'exercice se terminant le 31 mars 2019 et dans le premier trimestre 2019-2020;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser l'établissement à faire des demandes d'autorisations d'emprunt au cours de l'exercice 2018-2019 ainsi que pour le premier trimestre de l'exercice 2019-2020 se terminant le 30 juin 2019, en fonction des besoins de liquidité pour le fonds d'exploitation jusqu'à un montant maximum de 20 000 000 \$.

#### **7.4 UTILISATION DES AUTORISATIONS D'EMPRUNT AU COURS DE L'EXERCICE 2018-2019 ET PREMIER TRIMESTRE 2019-2020**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement, à présenter ce point.

Au 30 mars prochain, il y a des autorisations d'emprunt d'un total de 6 000 000 \$ qui viennent à échéance pour le fonds d'exploitation. Afin de s'assurer d'avoir les liquidités nécessaires pour maintenir les opérations du CISSS de la Gaspésie, une demande est déposée pour utiliser les autorisations d'emprunt octroyées entre le 31 mars 2018 et le 30 juin 2019.

#### **CA-CISSSG-14-17/18-106**

CONSIDÉRANT que la circulaire du MSSS du 24 mars 2016 (03 01 52 02 – 2016-013) prévoit que le conseil d'administration doit autoriser l'utilisation des autorisations d'emprunt;

CONSIDÉRANT que les emprunts sont nécessaires pour couvrir les besoins de liquidité de l'établissement du 31 mars 2018 jusqu'au 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT que la résolution actuelle se termine le 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a autorisé un montant d'emprunt maximal de 20 000 000 \$ pour les demandes à faire pendant la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 30 juin 2019;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser l'établissement à utiliser les autorisations d'emprunt octroyées pour le fonds d'exploitation jusqu'à un maximum de 20 000 000 \$ entre le 1<sup>er</sup> avril 2018 et le 30 juin 2019, et ce, auprès du bailleur de fonds identifié par le Ministère de la Santé et des Services sociaux dans sa lettre d'autorisation.

## **8. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

### **8.1 ADOPTION DU PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRE (PCFI)**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et approvisionnement, directeur des services techniques par intérim, à présenter ce point.

Le CISSS de la Gaspésie doit assumer la responsabilité populationnelle qui lui incombe pour tous les réseaux locaux de son territoire. À cet égard, dans le cadre de la conservation des infrastructures, l'établissement détermine et priorise les projets à inscrire au PCFI. Puisqu'il est imputable, l'établissement a la responsabilité de soumettre des projets conformes aux orientations ministérielles, à l'organisation et l'optimisation régionale des services, aux lignes directrices ministérielles, aux bonnes pratiques présentées dans les guides de planification immobilière et de la circulaire 2013-033. De ce fait, le comité de priorisation s'est réuni le 31 janvier dernier afin de prioriser les projets à inscrire au PCFI 2017-2018.

Ledit plan doit être transmis au MSSS pour validation et approbation à la suite de la recommandation du conseil d'administration de l'établissement.

#### **CA-CISSSG-14-17/18-107**

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie doit assumer la responsabilité populationnelle qui lui incombe pour tous les réseaux locaux du territoire de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que le Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière (PCFI) est conforme aux orientations ministérielles;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de recommander au ministère de la Santé et des Services sociaux d'approuver le Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière (PCFI) tel que soumis tout en considérant qu'il est possible que des modifications y soient apportées en cours d'année afin de s'adapter aux besoins urgents imposés par la réalité.

## **8. DIRECTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES**

### **8. 1 PRÉSENTATION DE LA PARI 2017-2018 ET DE LA PTPARI 2018-2021**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Alain Vézina, directeur des ressources informationnelles par intérim, à présenter ce point.

Par le passé, la gestion du Plan de gestion des ressources informationnelles (PGRI) par l'intermédiaire du système d'information Actif + était réalisée par anciens établissements. À partir de 2017-2018, l'information a été regroupée. C'est donc pour la première fois qu'une présentation de la planification annuelle (PARI) et une planification triennale (PTPARI) unique pour le CISSS de la Gaspésie.

Les PARI et les PTPARI doivent présenter l'ensemble des dépenses et des investissements en ressources informationnelles. L'information se divise en deux grandes catégories : les projets ainsi que les activités d'encadrement et de continuité.

Les principaux projets inscrits au PARI 2016-2017 sont :

- DCI;
- IPO;
- Diversification des liens de télécommunication;
- Robustesse des infrastructures réseau;
- Optimisation des systèmes téléphoniques.

Les activités de continuité regroupent les dépenses de :

- Les salaires des ressources informationnelles;
- Les contrats de service des systèmes d'information et des infrastructures matérielles;
- Les mises à jour mineures des systèmes d'information;
- Les contrats de service des systèmes téléphoniques ainsi que les équipements téléphoniques de remplacement;
- Les rehaussements d'équipements existants tels que les postes de travail, les serveurs, les équipements d'interconnexion, les imprimantes, les écrans ainsi que tout autre équipement de nature informatique;
- La téléphonie cellulaire et la synchronisation des courriels et agendas;
- Les photocopieurs;
- L'achat de licences de logiciels bureautiques;
- Les solutions d'antivirus et de protection réseautique.

Les PARI 2017-2018 et les PTPARI 2018-2021 ont été approuvés et déposés sur Actif + réseau. Dans une lettre datée du 6 décembre 2017, le MSSS transmettait son approbation de la PARI 2017-2018.

## **9. DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS**

### **9.1 APPROBATION DE LA MISE À JOUR DU RÈGLEMENT CONCERNANT LA COMPOSITION, LES MODALITÉS D'ÉLECTION OU DE NOMINATION DU COMITÉ DE DIRECTION DU DÉPARTEMENT RÉGIONAL DE MÉDECINE GÉNÉRALE DE LA RÉGION DE LA GASPÉSIE—ÎLES-DE-LA-MADELEINE (DRMG-GIM)**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Denis Bujold, adjoint à la direction des services professionnels, à présenter ce point.

À la séance ordinaire du comité de direction du DRMG de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine tenue le 21 septembre 2016, la mise à jour du Règlement concernant la composition, les modalités d'élection ou de nomination du comité de direction du département régional de médecine générale de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine a été entérinée par le comité et doit être approuvée par le conseil d'administration pour entrer en vigueur en vertu de l'article 417.4 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q.,c,S-4.2).

**CA-CISSSG-14-17/18-108**

CONSIDÉRANT la mise à jour du Règlement concernant la composition, les modalités d'élection ou de nomination du comité de direction du département régional de médecine générale de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine entérinée par le comité de direction du DRMG de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine à sa séance ordinaire tenue le 21 septembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 417.4 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q.,c,S-4.2), ce Règlement doit être approuvé par le conseil d'administration du CISSS pour entrer en vigueur;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil d'administration du CISSS de la Gaspésie approuve la mise à jour du Règlement concernant la composition, les modalités d'élection ou de nomination du comité de direction du département régional de médecine générale de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine qui sera transmise aux membres le 9 février et qu'il entrera en vigueur à compter du 15 février 2018, après la consultation effectuée auprès des membres du C. A.

### **9.1 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION ET DÉTERMINATION DE LA DATE DE SCRUTIN EN VUE DE LA TENUE DES ÉLECTIONS AU DRMG DE LA GASPÉSIE—ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Denis Bujold, adjoint à la direction des services professionnels, à présenter ce point.

En vertu des dispositions du Règlement concernant la composition, les modalités d'élection ou de nomination du comité de direction du département régional de médecine générale de la région Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, le mandat des membres du comité de direction est de trois ans. Or, le dernier scrutin s'est tenu le 14 avril 2015, d'où l'obligation d'amorcer le processus électoral prévu au règlement au sein de cette instance représentative. Il est à noter que les membres du comité de direction restent en poste – malgré l'échéance de leur mandat – jusqu'à ce qu'ils soient désignés à nouveau, puisque leur mandat est renouvelable selon les termes de l'article 5, ou que leur successeur soit élu ou nommé.

#### **CA-CISSSG-14-17/18-109**

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement concernant la composition, les modalités d'élection ou de nomination du comité de direction du Département régional de médecine générale de la région Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que le dernier scrutin s'est tenu le 14 avril 2015;

CONSIDÉRANT que le mandat des membres du comité de direction est de trois ans et qu'il arrivera à échéance au mois de mai 2018;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- De nommer, à titre de présidente d'élection, M<sup>me</sup> Monia Bujold conformément à l'article 9 du Règlement concernant la composition, les modalités d'élection ou de nomination du comité

de direction du département régional de médecine générale de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine;

- De déterminer le 10 avril 2018 comme date de scrutin, conformément à l'article 8 du Règlement concernant la composition, les modalités d'élection ou de nomination du comité de direction du département régional de médecine générale de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

## **10. DIRECTION DES SERVICES MULTIDISCIPLINAIRES**

### **10.1 POLITIQUE DES TRANSPORTS DES USAGERS, VOLET « TRANSPORTS ÉLECTIFS »**

M. Richard Loiselle, président, invite M<sup>me</sup> Johanne Méthot, directrice générale adjointe programme santé physique générale et spécialisée, à présenter ce point.

Dans une perspective d'uniformisation des modalités d'application de la politique de transport électif sur le territoire gaspésien, il est proposé de revoir l'application des directives prévues à la politique nationale de déplacement des usagers, c'est-à-dire l'admissibilité à la politique établie considérant la distance séparant la municipalité de résidence de l'utilisateur et l'établissement de destination. Dans celle-ci, l'allocation octroyée est déterminée en considérant l'endroit où l'utilisateur consomme habituellement ses services (i.e. les services d'urgence 24/7 local) et l'établissement de destination.

Cette application uniforme de la politique crée certaines iniquités sur le territoire notamment dans le réseau local de La Haute-Gaspésie.

Dans la présente adaptation, il est proposé de créer une mesure d'exception pour la population qui réside sur le territoire situé entre l'Est de la municipalité de Ste-Anne-des-Monts exclusivement et l'Ouest de la municipalité de Grande-Vallée exclusivement. Pour ce territoire, il est proposé que l'allocation se calcule à partir de la localité de résidence de l'utilisateur, et non seulement à partir de l'endroit où il consomme habituellement ses services.

#### **CA-CISSG-14-17/18-110**

CONSIDÉRANT l'existence de la politique nationale de déplacement des usagers du réseau de la santé et des services sociaux;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le CISSS de la Gaspésie d'uniformiser les modalités d'application de la politique de transport des usagers, volet transports électifs, dans l'ensemble de ses réseaux locaux de services;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer une mesure d'exception afin d'assurer l'équité d'accès au transport électif sur l'ensemble du territoire gaspésien.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'uniformiser les modalités d'application de la politique en considérant les critères d'admissibilité et de détermination des allocations prévues définis dans la politique provinciale par l'adoption des modifications proposées à la politique régionale de transports des usagers, volet transports électifs (Annexe 2 – politique complémentaire, note 7).

## **11. AUTRES SUJETS :**

### **11.1 SITUATION EN HAUTE-GASPÉSIE**

M<sup>me</sup> Duguay apporte des précisions sur la situation vécue en Haute-Gaspésie, à la suite de la démission du Dr Gélinas, chirurgien au RLS de La Haute-Gaspésie et de l'énergie déployée au niveau du recrutement médical et du maintien des services.

### **11.2 LETTRE D'APPUI AUX OCASSS**

Lors d'une rencontre statutaire entre les représentants du Regroupement des organismes communautaires Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (ROCGÎM) et M<sup>mes</sup> Chantal Duguay et Connie Jacques, tenue le 26 janvier dernier, il a été demandé de transmettre au ministère une lettre d'appui à leur demande de rehaussement financier.

#### **CA-CISSG-14-17/18-111**

CONSIDÉRANT la demande de rehaussement du financement formulée par les organismes communautaires qui œuvrent en santé et services sociaux;

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie reconnaît le besoin d'un rehaussement du financement des OCASSS;

CONSIDÉRANT le partenariat important du CISSS de la Gaspésie avec les OCASSS eu égard à l'offre de service à la clientèle;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'appuyer la demande de rehaussement d'un financement des OCASSS et de transmettre une lettre d'appui au ministère de la Santé et des Services sociaux.

### **11.3 MOTION DE FÉLICITATIONS ADRESSÉE AU SERVICE PSYCHOSOCIAL**

M. Kevin Lavoie, membre du C. A. représentant le CMulti, a assisté le 6 février dernier à une exposition de photos dans le cadre du programme « Bell cause pour la cause » pour le projet intitulé « une saison à la fois » qui regroupait des photos prises par les utilisateurs des services externes en santé mentale, du CISSS de la Gaspésie, RLS de la Côte-de-Gaspé. M. Lavoie souhaite adresser une motion de félicitations, en premier lieu, aux utilisateurs des services qui ont fait preuve de détermination, de courage et d'une reprise de pouvoir sur leur vie et à l'équipe du service psychosocial, volet santé mentale pour leur soutien aux usagers.

### **11.4 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX RLS DU ROCHER-PERCÉ ET DU RLS DE LA BAIE-DES-CHALEURS**

M. Loiselle tient à adresser une motion de félicitations à toute l'équipe du CHSLD de la Villa Pabos pour la qualité des soins dispensés et l'humanité démontrée envers un membre de sa famille en janvier dernier.

M. Landry adresse une motion de félicitations à toute l'équipe du CHSLD de la Villa Maria du RLS de la Baie-des-Chaleurs pour la qualité des soins dispensés à sa mère au mois de janvier.

## 12. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Le lien pour compléter le sondage d'évaluation de la rencontre sera transmis aux membres.

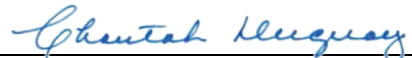
## 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

### CACISSSG-14-17/18-114

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 18 h.



Richard Loiselle, président



Chantal Duguay, secrétaire

## **ANNEXE 1**



CISSS de la Gaspésie  
Plan d'équilibre budgétaire 2017-2018  
Situation - Janvier 2018

Objectifs du PEB 2017-2018	1 000 000 \$
Mesures officiellement présentés au MSSS	1 500 000 \$
Mesures internes pour combler déficit 18-19	<u>2 500 000 \$</u>
Mesures annualisé ci-bas	1 328 650 \$
Mesures à définir	<u>1 171 350 \$</u>

#	Nouvelles mesures	Responsable	Site	Annualisé	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Commentaire
01-02	Remplacement des sécuritaires	Chantal Duguay	Tous	230 000 \$	- \$	230 000 \$	230 000 \$	5 postes remplacés ou départ pour le retraité
12-02	Restructuration DRFA - Phase 2 et 3	JP Collette	Tous	280 000 \$	30 000 \$	100 000 \$	280 000 \$	Optimisation en lien avec les fusions de système. +/- 4 ETC par attribution
12-03	Fusion RH-Pale	Michel Bond	Tous	70 000 \$	- \$	25 000 \$	70 000 \$	Optimisation en lien avec les fusions de système. +/- 1,5 ETC par attribution
12-04	Réorganisation DQPE	Jean-Luc Gendron	CdG	50 000 \$	5 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	Réorganisation pour ne pas à avoir à remplacer 0,6 ETC suite à un départ
2018-01	Santé mentale Gaspé - Transfert clientèle vers RAC	Sylvain Nadeau	CdG	145 000 \$	15 000 \$	145 000 \$	145 000 \$	Changement des titres d'emploi et réorganisation des horaires (heures de repas)
2018-02	Partage de service - Info-Social	Sylvain Nadeau	CdG	85 000 \$	- \$	42 500 \$	85 000 \$	Partage des quarts de nuits avec la Côte-Nord (économie de 0,7 ETC remplacé)
2018-03	Acquisition de de pompe de thérapie à pression négative	Johanne Méthot	Tous	100 000 \$	- \$	100 000 \$	100 000 \$	Acquisition d'équipement plutôt que location - Rendement rapide
2018-04	Optimisation des services alimentaires	Alain Vézina	Tous	218 650 \$	- \$	67 150 \$	218 650 \$	
2018-05	Fourniture des médicament pour les Centre de détention	JP Collette / J Methot	BdC	100 000 \$	- \$	100 000 \$	100 000 \$	Approvisionnement à partir du contrat de l'appel d'offre provincial
2018-06	Réorganisation CRDS	Marlene Parisé	CdG/HG	50 000 \$	- \$	50 000 \$	50 000 \$	Transfert des tâches à une agente administrative du CLSC Mont-Louis
				<u>1 328 650 \$</u>	<u>50 000 \$</u>	<u>909 650 \$</u>	<u>1 328 650 \$</u>	